2K Epoxy Primer Black

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2017-06-19
Date de révision: 2022-06-10
Remplace la fiche: 2020-09-21
Version: 3.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	2K Epoxy Primer Black
Code du produit	:	3680034 / REZ1225

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Finition d'automobile

1.3. Fournisseur

Fabricant
Peter Kwasny GmbH
96 Heibronner Str.
Gundelsheim, 74831 - Germany
T 49(0) 6269-95-20

Distributeur
Peter Kwasny Inc
62-64 Enter Lane
Islandia, NY 11749
T 1-844-726-6330 (toll free North America)

Distributeur
Peter Kwasny Spraypaint Canada Inc
2275 Lake Shore Boulevard West, Suite 530
Toronto, ON M8V 3Y3

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	352-323-3500 (24 heures / 7 jours par semaine)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Aerosol 1
Press. Gas (Liq.)
Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A
Skin Sens. 1
Carc. 2
Repr. 2
STOT SE 3
STOT RE 2
Asphy simple

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS)	:	Danger
Mentions de danger (GHS)	:	Aérosol extrêmement inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur Provoque une irritation cutanée

		Peut provoquer une allergie cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou des vertiges Susceptible de provoquer le cancer Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.
Conseils de prudence (GHS)	:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Oxyde de diméthyle	Oxyde de diméthyle Éter dimetílico / Éther méthylique / diméthyl éther	n° CAS: 115-10-6	30 - 60
Acétone	Acétone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 - 30
Polymère bisphénol A-épichlorohydrine	Polymère bisphénol A-épichlorohydrine Bisphénol A-épichlorhydrine polymère / produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	n° CAS: 25068-38-6	5 - 10
Talc	Talc Talc (sans fibre d'amiante) / Talc	n° CAS: 14807-96-6	1 – 5
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène / xylène	n° CAS: 1330-20-7	1 – 5
Butan-1-ol	Butan-1-ol Butane-1-ol / Alcool n-butylique / n-butanol / butan-1-ol	n° CAS: 71-36-3	1 - 5
Méthylisoamylcétone	Méthylisoamylcétone 5-Méthylhexane-2-one / 5-Methyl-2-hexanone / isoamylméthylcétone / 5-méthylhexan-2-one	n° CAS: 110-12-3	1 - 5
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) / Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290°C(entre 330 et 554°F).]	n° CAS: 64742-94-5	1 – 5
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / Phenylethane / ETHYLBENZENE	n° CAS: 100-41-4	0.5 - 1.5

***Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial**

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	:	Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	:	Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Danger d'explosion	:	La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
Protection en cas d'incendie	:	Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2K Epoxy Primer Black

Pas d'informations complémentaires disponibles

Oxyde de diméthyle (115-10-6)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	no clasificable como carcinógeno en humanos
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	2500 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	590 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	250 ppm

Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)
Pas d'informations complémentaires disponibles

Butan-1-ol (71-36-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	1400 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (Ceiling)	150 mg/m³
NIOSH REL C [ppm]	50 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	50 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	240 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	50 ppm

Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)

Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH [ppm]	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m³
NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m³
NIOSH REL STEL [ppm]	125 ppm

Talc (14807-96-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
ACGIH catégorie chimique	no clasificable como carcinógeno en humanos
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	1000 mg/m³ (containing no asbestos and <1% quartz)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2 mg/m³ (containing no Asbestos and <1% Quartz-respirable dust)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH catégorie chimique	no clasificable como carcinógeno en humanos
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Aérosol.
Couleur	:	Noire
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	< -18 °C (-0,4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,955
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	:	Press. Gas (Liq.)
Longueur de projection de la flamme.	:	>75 cm < 100 cm
Retour de flamme.	:	Possible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Matières oxydantes. Acides. Alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 inhalation rat	164000 ppm/4h
ATE CA (gaz)	164000 ppmv/4h

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel

Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
DL50 orale rat	11400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 cutanée lapin	20 ml/kg (Toxnet)
ATE CA (orale)	11400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	23200 mg/kg de poids corporel

Butan-1-ol (71-36-3)	
DL50 orale rat	700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3402 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 8000 ppm/4h
ATE CA (orale)	700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	3400 mg/kg de poids corporel

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
DL50 orale rat	> 3200 mg/kg

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
DL50 cutanée lapin	10 ml/kg
CL50 inhalation rat	17,8 mg/l (Exposure time: 6 h)
ATE CA (cutané)	10000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Talc (14807-96-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 2,1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée rat	1100 mg/kg
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: otherEPA Fed Reg Vol 50, No. 188 1985 and as amended in Fed Reg Vol 52, No. 97, 1987
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m³ (Exposure time: 4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	15 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Guideline: EPA OPPTS 870.4300 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity), Guideline: other:MITI, Japanese ministry of international trade and industry, February 1998, Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Guideline: EPA OPPTS 870.4300 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity), Guideline: other:MITI, Japanese ministry of international trade and industry, February 1998, Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)

Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Talc (14807-96-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	35 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:OPPTS 870.3650 Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:OPPTS 870.3650 Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Butan-1-ol (71-36-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Butan-1-ol (71-36-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat

Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Talc (14807-96-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel: Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity:90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

2K Epoxy Primer Black	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. Symptômes de carence en oxygène comprennent la difficulté à respirer, maux de tête, des étourdissements, des nausées, une perte de conscience ou la mort. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	:	Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 4,1 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	> 4,4 g/l Test organisms (species): Daphnia magna

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Polymère bisphénol A-épichlorohydrine (25068-38-6)	
CL50 - Poisson [1]	1,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	≈ 2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Butan-1-ol (71-36-3)	
CL50 - Poisson [1]	1730 – 1910 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	1983 mg/lMissing Translation : (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1740 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [2]	1897 – 2072 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Butan-1-ol (71-36-3)	
NOEC (chronique)	4,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	4,1 mg/l

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
CL50 - Poisson [1]	159 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l

Talc (14807-96-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])
CL50 - Poisson [2]	110000 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC (chronique)	1459798 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '30 d'

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	2,6 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 3,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l <Missing Translation : (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 - Poisson [1]	19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	0,95 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	2,34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [2]	0,76 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

2K Epoxy Primer Black	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2K Epoxy Primer Black	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Oxyde de diméthyle (115-10-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,18

Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	0,69
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

Butan-1-ol (71-36-3)	
FBC - Poissons [1]	0,64
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,785 (at 25 °C)

Méthylisoamylcétone (110-12-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,88

Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

Talc (14807-96-6)	
FBC - Poissons [1]	(no known bioaccumulation)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,9 – 6,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1950
N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Aerosols

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : LTD QTY
Étiquettes de danger (DOT) : LTD QTY

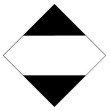

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1
Etiquettes de danger (TMD) : 2.1

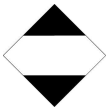

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - : See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed ''on deck'' or ''under deck'' on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - <: Protected from sources of heat,87 - Rangement « séparé » de la classe 1 (explosifs), sauf la division 14.
,126 - Séparation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses.

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Ethylbenzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Toluène, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de e'mission	:	19/06/2017
Date de révision	:	06/10/2022
Autres informations	:	Aucun.
Préparé par	:	Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com

Textes complet des phrases H	
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Aerosol 1	Aérosols inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Simple Asphy	Asphyxiant simple
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS. Classification GHS

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.